



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER**

315 rue des Frênes - 69590 POMEYS

**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du 22 mai 2026**

DELIBERATION N° 2026-022

L'an deux mil vingt-six, le 22 mai, le Comité Syndical étant assemblé en session ordinaire, à la salle Jean Marie Rousset, 69610 Aveize, après convocation légale du 12 mai 2026.

Nombre de membres :

En exercice : 143
Présents : 107
Votants : 107
Quorum : 72
Affichage : 09/06/2026

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste GIRAUD

Délégués des Communes et EPCI présents :

Jean-Baptiste GIRAUD (AVEIZE), Delphine LISIEWSKI (AVEIZE), Nathalie GARCIA (BEAUVALLON), Bernard BLANC (BESSENAY), David CROCI (BESSENAY), Mathieu CHAPOT (BIBOST), Nelly METTON (BRULLIOLES), Michel VENET (BRUSSIEU), Serge RUIZ (BRUSSIEU), Evelynne BESSON (CHABANIERE), Dimitri SUBRIN (CHAMBOST-LONGESSAIGNE), Etienne PERRAT (CHATELUS), Hocine BELGACEM-RABAH (CHAUSSAN), Bruno BASSON (CHEVRIERES), Michel MEUNIER (CHEVRIERES), Arnaud MOUNIER (COISE), Adeline DURAND (COISE), Esther DEGRANDI (C.O.R), Jérôme FOUILLAT (C.O.R), Anthony CUNHA (DUERNE), Anthony SOUBEYRAN (DUERNE), Dominique RORY (CCFE), Fabien MARTINON (CCFE), Sylvain BLANCHON (CCFE), Isabelle DE RAIL-DUMILLIER (CCFE), Jean-Yves DURON (CCFE), Bernard GAGNAIRE (CCFE), Eric GONZALEZ (CCFE), Jean-Jacques FONGARLAND (CCFE), Yves BERNONVILLE (CCFE), Didier BERNE (CCFE), Philippe ROSE (CCFE), Catherine CHAUSSY (CCFE), Elisabeth SAMOUILLE (CCFE), Nicolas TISSEUR (CCFE), Gérard GAREL (CCFE), André MICHEL (CCFE), Florence BURON (CCFE), Alain MAGNIN (CCFE), Pascale VELUIRE (CCFE), Raymon SALOMON (CCFE), Benoît VANHILLE (CCFE), Arnaud DE PONCINS (CCFE), Romain PONCET (CCFE), Nathalie COMMEAT (CCFE), Raphaël FABREJON (CCFE), Marc RODRIGUE (CCFE), Marc LOMBARDO (CCFE), Robin FORISSIER (CCFE), Cédric BECKER (CCFE), Didier BLANCHARD (GREZIEU LE MARCHE), Véronique BLANCHARD (GREZIEU LE MARCHE), Serge BESSON (HAUTE RIVOIRE), Alain MICHEL (HAUTE RIVOIRE), Ludovic FLECHET (LA CHAPELLE SUR COISE), Karine BARRON (LARAJASSE), Alain GARIN (LES HALLES), Alain CHAUSSSENDE (LONGESSAIGNE), Alain TOINON (MARINGES), Fabien MALIGEAY (MARINGES), Michel JASSERAND (MEYS), Lucie DICAZAUX (MEYS), Ana MENJOZ (MONTROMANT), Christophe POISBLAUD (MONTROMANT), Bernard CHAVEROT (MONTROTIER), Thomas BONNIER (MONTROTIER), Noël BROCHIER (POMEYS), André GREGOIRE (POMEYS), Franck TERMINIERE (RIVERIE), Roland CHANTRE (RONTALON), Franck LE BREUT (SOUZY), Pascale VERNAY (SOUZY), Patrice BERTHET (ST CLEMENT LES PLACES), Margaret BONNEFOY (ST CLEMENT LES PLACES), Philippe JACOUD (ST DENIS SUR COISE), Nicole CHIRAT (ST DENIS SUR COISE), Liliane RIVAUX (SEM), Daniel VACHON (SEM), Hervé JOLY (SEM), Gilles THIZY (SEM), Laurent TESSON (SEM), Eric FOND (SEM), Jean-Louis LAURENT (SEM), Joseph VOLAY (ST GENIS L'ARGENTIERE), Joachim BOURBON (ST GENIS L'ARGENTIERE), Thierry LOISON (ST LAURENT DE CHAMOUSSET), Régis CHAMBE (ST MARTIN EN HAUT), Bruno GRANGE (ST MARTIN EN HAUT), Vincent GAUTHIER (ST SYMPHORIEN SUR COISE), Patrick WITHERS (ST SYMPHORIEN SUR COISE), Adrien JACQUET (STE CATHERINE), Stéphane CHAMPIER (STE FOY L'ARGENTIERE), Estelle ARDOUIN (VILLECHENEVE), Agnès MERLE (VIRIGNEUX), David LAVAL (VIRIGNEUX), Patrick BEAUDET (VCA), Michel CHARMET (VCA), Jean DEGACHE (VCA), Fabrice FOND (VCA), Alain GERBAUD (VCA), Maxime GOURDAIN (VCA), Christophe LACHAUD (VCA), Frédéric MICHAUD (VCA), Valéry RAMADE (VCA), Christian CLOUPET (VCA), Thierry MOUTON (VCA)

Délégués des Communes et EPCI ayant donné pouvoir :

Joanny BLANCHARD (LONGESSAIGNE) a donné pouvoir à Alain CHAUSSSENDE (LONGESSAIGNE)

Objet: Fixation des indemnités de fonction du président et des vice-présidents

Objet: Fixation des indemnités de fonction du président et des vice-présidents

Monsieur le Président, conformément à la loi n°2019-1461 – article 96 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et au décret n° 2004-615 du 25 Juin 2004 relatif aux indemnités de fonction des Présidents et Vice-Présidents des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L5721-8 du même code. demande au Comité Syndical de fixer les indemnités de fonction du Président et des huit Vice-Présidents.

Il propose de verser aux Vice-Présidents une indemnité de fonction correspondant à 6,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit à ce jour, une indemnité brute mensuelle de 267,18 €.

Il propose également de verser au Président une indemnité de fonction correspondant à 24 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit à ce jour, une indemnité brute mensuelle de 986,53 €.

En application du décret et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ♦ **DECIDE** que l'indemnité de fonction du Président, à compter du 22 mai 2026, correspondra à 24% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- ♦ **DECIDE** que l'indemnité de fonction des huit Vice-Présidents, à compter du 5 juin 2026, correspondra à 6,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- ♦ **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 653 du Budget primitif 2026.
- ♦ **SOUTIEN** au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour copie conforme,

Le Président,

Bernard CHAVEROT

Le secrétaire de séance

Jean-Baptiste GIRAUD